

Division a tenté de réfuter cet argument au moyen de statistiques qui indiquent que, pour le programme de 1972, 51 pour cent des participants appartenaient au groupe dont le revenu familial se situait entre \$5,000 et \$15,000 et 18.5 pour cent à des familles dont le revenu était inférieur à \$5,000 par année (7:44). C'est donc dire qu'un peu plus de 30 pour cent seulement des subventions ont toutefois été accordées à des étudiants issus de familles dont le revenu annuel dépassait \$15,000.

Le Comité a la certitude que le Programme Perspectives-Jeunesse a été adéquatement contrôlé. Il est évident que des projets d'une durée de dix semaines ne peuvent viser que des objectifs à court terme. Le fait de reconnaître aux étudiants la possibilité de concevoir des projets et d'assumer la responsabilité de leur réalisation a été pour plusieurs d'entre eux une expérience profitable. Cependant, Perspectives-Jeunesse est demeuré un programme marginal dans l'ensemble de la politique de main-d'œuvre. Il était juste de peser le bien-fondé d'une telle allocation annuelle de fonds par rapport à d'autres demandes de financement visant des objectifs de main-d'œuvre de plus grande envergure. Dans ce contexte, le Programme Perspectives-Jeunesse n'avait qu'une faible importance aux yeux du Comité.

### **Programmes de main-d'œuvre pour étudiants**

Il semble approprié à cette étape du rapport de mentionner que le Programme permanent des Centres de main-d'œuvre du Canada établi spécialement à l'intention des étudiants à la recherche d'un emploi d'été constitue une formule d'aide mieux appropriée. Le Comité en 1974, a été informé que plus de 300 Centres de main-d'œuvre pour les étudiants ont été ouverts en 1974. Ces centres ont placé 216,740 étudiants dans le secteur privé où sont créés 85 pour cent de tous les emplois d'été. Au cours du même été, Perspectives-Jeunesse a favorisé la création de 27,525 emplois. Dans le cadre d'une campagne spéciale et par voie de sollicitation directe de la part de ses agents, la Division a également encouragé les employeurs à offrir des emplois aux étudiants pendant la saison des congés. La Division doit continuer, au besoin, à opérer des Centres de main-d'œuvre spécialisés pour les étudiants. Chaque CMC doit avoir un service actif de recommandation des étudiants nettement défini.

**Le Comité recommande de conserver les Centres de main-d'œuvre pour étudiants qui fournissent un service de placement aux étudiants en quête d'un emploi d'été et aident les employeurs à la recherche de travailleurs saisonniers. Ces Centres appuient aussi les programmes de relations publiques destinés à encourager les employeurs à fournir des emplois aux étudiants.**

### **Programme des initiatives locales (PIL)**

Le Programme PIL, depuis ses débuts, répond directement à des besoins économiques. A l'automne de 1971, lorsque le taux de chômage avait atteint 6 pour cent au Canada, PIL venait remplacer les programmes spéciaux d'emplois d'hiver. Il a été conçu afin de tirer parti des initiatives directes des groupes